



Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Rapport d'examen annuel de programme de formation infirmière

Nom de l'établissement d'enseignement :

Nom du programme/des programmes¹ :

Nom du doyen, du doyen associé ou du président du programme :

Signature du doyen, du doyen associé ou du président du programme :

Date :

Introduction

La *Loi sur les infirmières et infirmiers* autorise le conseil d'administration de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) à approuver les programmes de formation infirmière au Nouveau-Brunswick. La réglementation s'inscrit dans notre mandat de protection du public, qui consiste à s'assurer que les personnes qui accèdent à la profession infirmière possèdent les connaissances, les aptitudes et le jugement nécessaires pour exercer la profession en toute sécurité, dans le respect de l'éthique et avec compétence.

Les programmes de formation infirmière de niveau débutant au Nouveau-Brunswick doivent être approuvés par l'AIINB pour que les diplômées soient admissibles à l'immatriculation. L'AIINB est chargée d'évaluer les programmes en fonction de critères standard, mais c'est le conseil d'administration qui a le pouvoir final d'accorder le statut d'approbation à un programme.

Les responsables des programmes de formation infirmière de niveau débutant au Nouveau-Brunswick sont tenus de soumettre des rapports d'examen annuels à l'AIINB entre les examens complets. Les rapports annuels doivent être soumis au plus tard en décembre pour l'année académique en cours. Le comité consultatif de la formation infirmière examine et évalue le rapport afin d'y déceler d'éventuelles lacunes ou difficultés, et en rend compte au conseil d'administration, avec des recommandations sur les mesures à prendre.

Les rapports d'examen annuels sont fondés sur les [Normes de formation infirmière](#) de l'AIINB.

Nous vous prions de répondre à TOUTES les questions qui suivent.

¹ Pour le baccalauréat en science infirmière, veuillez fournir des informations sur tous les types de programmes (p. ex., le programme complet à accès direct, le programme de présences de la santé à admission déterminée et le programme comprimé à admission avec préalables universitaires). Veuillez-vous référer à l'annexe pour la définition de chaque programme.

Rapport d'examen annuel

Structure

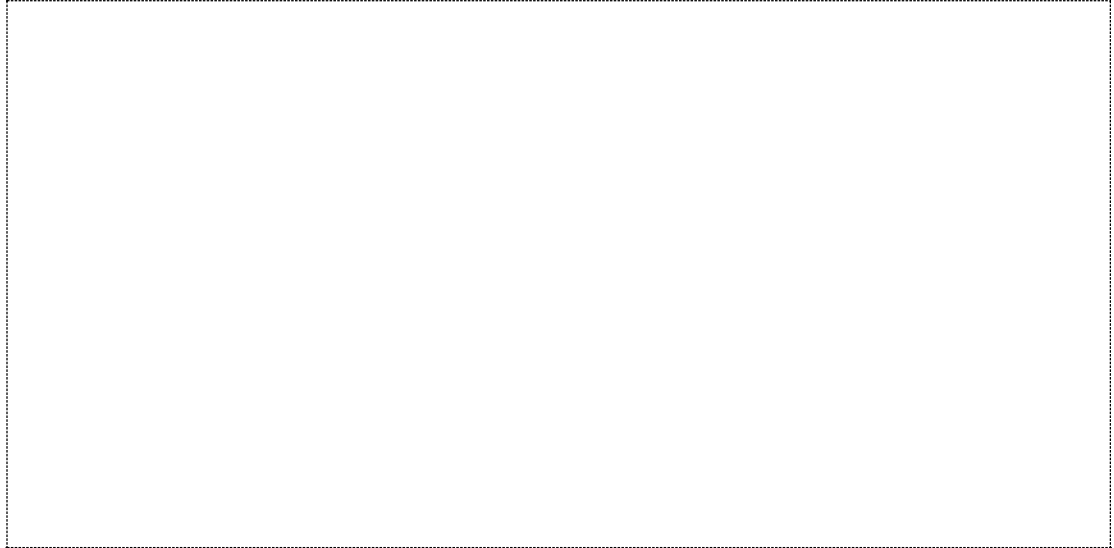
1. Le cas échéant, veuillez décrire les changements apportés à la stratégie, aux politiques, aux procédures liées aux indicateurs d'examen de programme ainsi qu'aux ressources pour soutenir la préparation des étudiantes à l'acquisition des compétences de niveau débutant.

- Aucun changement à signaler
- Changements à signaler (voir ci-dessous)

2. Le cas échéant, veuillez décrire les changements apportés au processus d'évaluation du programme au cours de l'année académique écoulée.

- Aucun changement à signaler
- Changements à signaler (voir ci-dessous)

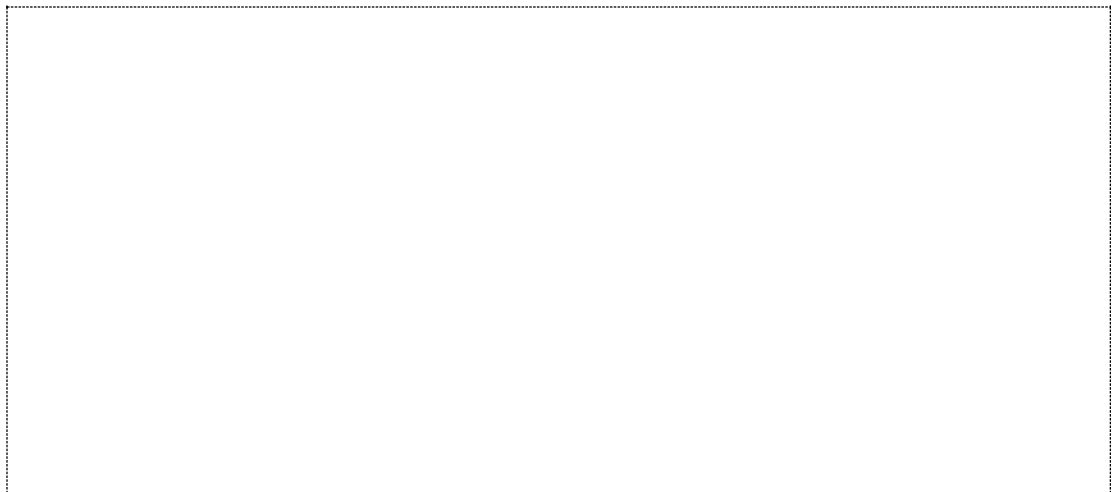
3. Le cas échéant, veuillez indiquer les possibilités, tendances ou défis attendus qui pourraient avoir une incidence sur le programme, ainsi que les plans pour s'adapter en conséquence (p. ex., saturation clinique, fournir un programme d'éducation à un nouveau site, utilisation de l'intelligence artificielle).



Curriculum

1. Le cas échéant, veuillez décrire brièvement les changements apportés aux activités du curriculum au cours de l'année académique écoulée (p. ex., changements apportés à la méthode de réalisation du programme ou de cours (en personne ou de façon virtuelle), changements importants apportés au curriculum qui a un impact sur les compétences de niveau débutant).

- Aucun changement à signaler
- Changements à signaler (voir ci-dessous)



2. Le cas échéant, veuillez décrire les changements apportés à votre méthodologie pour l'examen et la révision continus du curriculum (p. ex., modification des processus d'examen du curriculum ou des mandats des comités).

Aucun changement à signaler

Changements à signaler (voir ci-dessous)

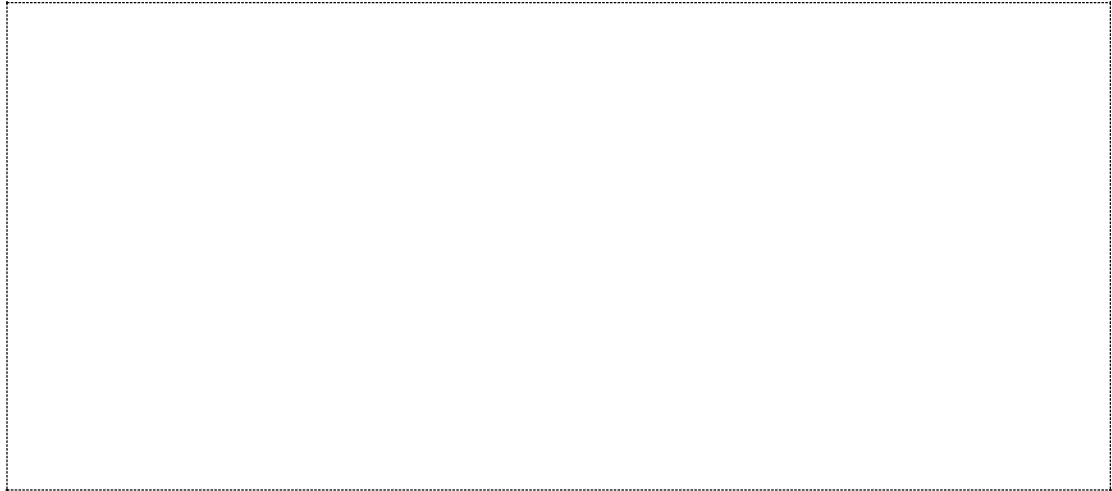
Résultats

1. Le cas échéant, veuillez décrire les changements apportés au programme en réponse au taux de réussite des nouvelles diplômées à l'examen d'admission à la profession (p. ex, critères d'admission).

Aucun changement à signaler

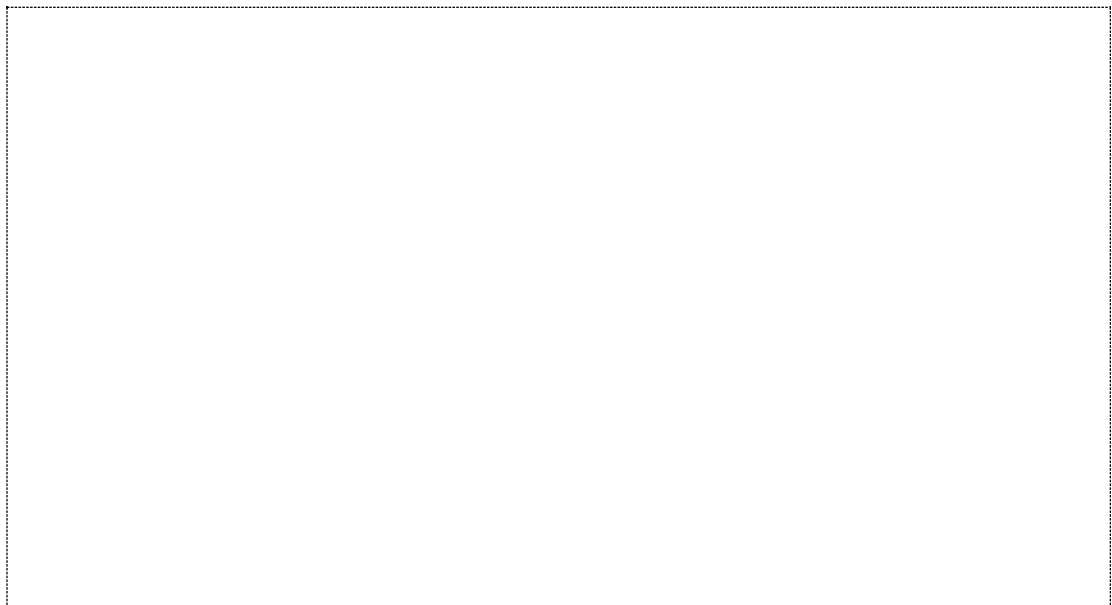
Changements à signaler (voir ci-dessous)

2. Veuillez décrire les données reçues des étudiantes et des préceptrices sur l'état de préparation à la pratique des nouvelles diplômées, leur capacité à intégrer les compétences de niveau débutant et les normes d'exercice pour une pratique sécuritaire, compétente et éthique.



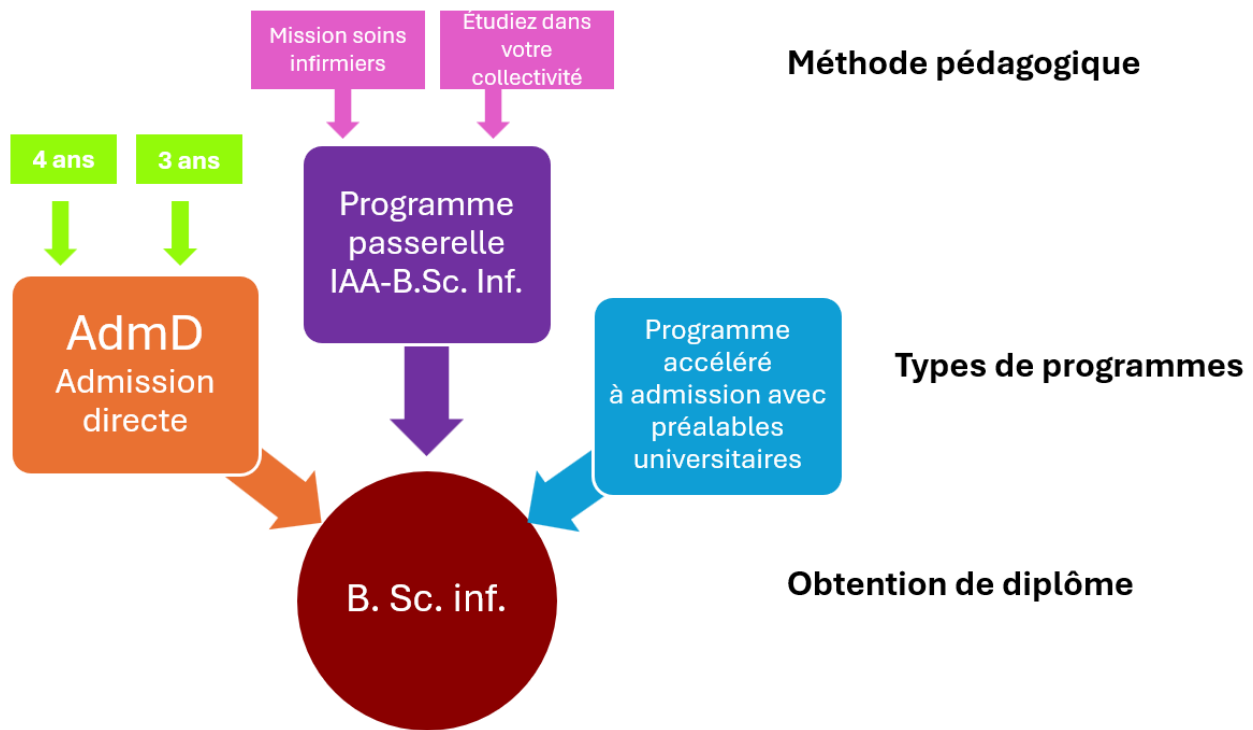
3. Le cas échéant, veuillez décrire les changements apportés au programme sur la base des données reçues susmentionnées par les étudiantes et les préceptrices.

- Aucun changement à signaler
- Changements à signaler (voir ci-dessous)



Le contenu de ce document a été adapté du Nova Scotia College of Nursing Annual Progress Report.

Annexe



Programme complet à accès direct : Programme d'études qui a établi des critères d'admission selon lesquels un accès direct est accordé aux diplômées d'une école secondaire au N.-B. ou aux étudiants adultes. Les étudiantes suivent un curriculum structuré visant à les aider à satisfaire aux exigences en matière d'études qui respectent les CND établies par l'AIINB pour l'immatriculation à titre d'II. Le curriculum est établi par l'établissement d'enseignement. La durée des études est généralement de quatre ans pour le baccalauréat en science infirmière. L'étudiante qui réussit le programme se voit conférer un baccalauréat en science infirmière (B.Sc.Inf.). *[Direct-Entry Full Program (DEF)]*

Programme de présiences de la santé à admission déterminée : Programme d'études qui a établi des critères d'admission qui exigent que les candidates soient diplômées d'une discipline en rapport au domaine de la santé (par exemple, IAA). Les étudiantes suivent un programme structuré qui vise à les aider à satisfaire aux exigences en matière d'études qui respectent les compétences de niveau débutant établies par l'AIINB. La durée des études pour ce programme est fonction du type de programme choisi. L'étudiante qui réussit le programme se voit décerner un baccalauréat en science infirmière (B.Sc.Inf.). *[Pre-Health Education Entry Specified Program (PHEES)]*

Programme comprimé à admission avec préalables universitaires : Programme d'études qui a établi des critères d'admission selon lesquels une admission avec préalables universitaires est accordée aux personnes qui satisfont des préalables universitaires préétablis. Les étudiantes suivent un programme structuré, mais comprimé, qui vise à les aider à satisfaire les critères d'études qui respectent les compétences de niveau débutant établies par l'AIINB pour l'immatriculation à titre d'II. Le curriculum est établi par l'établissement d'enseignement. La durée des études est plus courte que celle des études liées au programme complet à accès direct et se chiffre généralement à deux ans. L'étudiante qui réussit le programme se voit conférer un baccalauréat en science infirmière (B.Sc.Inf.). *[Second-Level Entry Compressed Program (SLEC)]*